



Complément de loyer parking

Par sarah12

Bonjour,

Je paie un complément de loyer de 110 euros pour une place de parking dans une résidence située dans le 5e arrondissement de Paris, je voulais savoir si cela était justifié?

Et sinon, s'il est possible de contester et réclamer le remboursement des sommes payées même si cela fait deux ans?

Merci,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce loyer pour un parking semble dans la bonne moyenne des tarifs pour Paris 5e.
Que voulez vous contester exactement ?

Par isernon

bonjour,

il semble délicat de contester un complément de loyer que vous avez accepté depuis 2 ans.

En effet, un bail de location avec une place de stationnement à Paris est exceptionnel. Ainsi, le parking peut justifier d'un complément de loyer, au même titre qu'une grande terrasse ou qu'un ameublement de très grande qualité. Le plafond de loyer peut donc être majoré d'un complément de loyer, afin de valoriser la place de parking.

Une place de parking pour voiture, entre 100 et 150 ? en moyenne. Le loyer mensuel peut monter jusqu'à plus de 200 ?, en fonction de l'emplacement du parking et de sa sécurisation.

source

[url=https://www.homepilot.fr/blog/louer-place-de-parking-paris#:~:text=Une%20place%20de%20parking%20pour,parking%20et%20de%20sa%20s%C3%A9curisation.]https://www.homepilot.fr/blog/louer-place-de-parking-paris#:~:text=Une%20place%20de%20parking%20pour,parking%20et%20de%20sa%20s%C3%A9curisation.[/url]

selon l'information ci-dessus, il semblerait que votre complément de loyer demandé soit dans la fourchette basse, je ne suis pas parisien mais le 5^e arrondissement n'est pas l'arrondissement de Paris ou l'immobilier est le moins cher.

salutations

?

Par CLipper

Bonsoir Sarah,

Le lien a l'air de donner les prix location place seule.

Est dit que c'est plus pratique pour le bailleur de louer parking avec un logement, ça fait moins de choses à gérer pour le bailleur.

Peut être que de ce fait, un complément de loyer est moins élevé qu'une location de place seule

Par isernon

clipper,
non, sarah12 n'a pas de voiture et n'a pas besoin de parking, c'est juste pour faire plaisir à son bailleur.

Par janus2

non, sarah12 n'a pas de voiture et n'a pas besoin de parking, c'est juste pour faire plaisir à son bailleur.

Bonjour,
J'avoue que je me suis posé la même question que Clipper, donc j'ai du mal à comprendre cette réaction d'isernon.
J'ai aussi pensé que si sarah12 veut contester le paiement de ce loyer pour un parking en plus de son logement, c'est qu'elle n'en a pas l'utilité.
Attendons donc la réponse de sarah12...

Par isernon

j'ai compris que sarah12 contestait uniquement le montant du complément de loyer, si elle n'avait pas l'utilité du parking, pourquoi aurait-elle accepté d'abord de payer un parking surtout pour le contester 2 ans après?

Par yapasdequoi

Perso j'ai bien ri ... Mais l'humour sur un site juridique passe rarement bien.

On attend les précisions de Sarah12.